

AR PREFECTURE

006-210600110-20191008-04-DE
Reçu le 14/10/2019



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 04 – 102^{EME} CONGRES DES MAIRES – EDITION DU 19 AU 21 NOVEMBRE
2019 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PARTICIPATION, DE TRANSPORT,
D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION

Séance Publique Ordinaire du 8 OCTOBRE 2019
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY,
M. Claude CALIMAR, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS,
Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, M. Bernard MACCARIO, M. Guy
PUJALTE, M. Michel CECCONI M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane
VALLON, Mme Françoise SANCHINI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT,
M. Philippe RASTOLDO, Mme Sophie REID, M. Bernard MAILLE, Mme Carole
LEBRUN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie PANIZZI à M. Claude CALIMAR, Mme Joëlle
HENON-DECOUARD à Mme Evelyne BOICHOT, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI à M.
le Maire, M. Jean-Elie PUCCI à M. Philippe RASTOLDO, Mme Cécile GARBATINI
à M. Stéphane EMSELLEM.

QUORUM : 13

PRESENTS : 20

VOTANTS : 25

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 1 er octobre 2019

AR PREFECTURE

006-210600110-20191008-04-DE
Reçu le 14/10/2019



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2019

IV – 102^{ème} CONGRES DES MAIRES – EDITION DU 19 AU 21 NOVEMBRE 2019 :
PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PARTICIPATION, DE TRANSPORT,
D’HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, s’exprime ainsi :

« Le 102^{ème} Congrès des maires et des présidents d’Intercommunalité de France, ayant pour thème « Les maires au cœur de la République », se déroule du 19 au 21 novembre 2019 au Parc des expositions à PARIS.

Plusieurs grands débats sur des thèmes majeurs figurent au programme du Congrès tels que « Intercommunalité : quelles organisations territoriales pour le prochain mandat ? » le mardi 19 novembre (matin), « Enjeux et conditions du développement des territoires ruraux » le mercredi 20 novembre (matin), « Transition écologique : comment les communes et intercommunalités peuvent-elles répondre aux attentes des habitants ? » (après-midi); « Finances locales : quel partage des ressources publiques après la suppression de la taxe d’habitation ? » le jeudi 21 novembre (matin).

Ces conférences animées par des experts s’adressent à tous les élus locaux.

M. le Maire et Mme LASRY, Premier Adjoint, assisteront à cet évènement pour y représenter la commune.

Pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le conseil municipal doit donner un mandat spécial aux élus concernés.

Par délibération municipale du 10 novembre 2010, il avait été posé le principe du mandat spécial et des modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements.

Il est rappelé qu’au titre de l’article 7 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006, « lorsque l’intérêt du service l’exige et pour tenir compte de situations particulières, une délibération [...] peut fixer, pour une durée limitée, des règles dérogatoires aux arrêtés interministériels prévus aux alinéas précédents, qui ne pourront, en aucun cas, conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée ».

Considérant qu’il convient de prendre en charges les frais réels liés à ce déplacement (transport, hébergement et restauration) et de rembourser les sommes avancées.

J’invite la présente Assemblée, après en avoir délibéré, à :

- DONNER mandat spécial à Monsieur le Maire, Roger ROUX et à Mme Marie-José LASRY, Premier Adjoint, pour une mission à Paris du 19 au 21 novembre 2019, comme représentants de la commune de Beaulieu-sur-Mer au 102^{ème} Congrès des Maires de France,
- DECIDER la prise en charge de l’intégralité des dépenses réelles liées à ce déplacement,

AR PREFECTURE

006-210600110-20191008-04-DE
Reçu le 14/10/2019



- DIRE que les dépenses engagées pour cette mission seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la commune, exercice 2019, chapitre 65, article 6532. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- DONNE mandat spécial à Monsieur le Maire, Roger ROUX et à Mme Marie-José LASRY, Premier Adjoint, pour une mission à Paris du 19 au 21 novembre 2019, comme représentants de la commune de Beaulieu-sur-Mer au 102^{ème} Congrès des Maires de France,
- DECIDE la prise en charge de l'intégralité des dépenses réelles liées à ce déplacement,
- DIT que les dépenses engagées pour cette mission seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la commune, exercice 2019, chapitre 65, article 6532.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX

AR PREFECTURE

006-210600110-20191008-04-DE
Reçu le 14/10/2019

